

# Audax Club Parisien Brevets de Randonneurs Mondiaux

## BREVETS DE RANDONNEURS MONDIAUX organisés par l'EPM MANOSQUE

A renvoyer à Marc Aprile

[aprilemarc@gmail.com](mailto:aprilemarc@gmail.com)

Portable : 07-82-45-80-00

les Chabrandes 66, 04210 Valensole

la réception de vos documents **30 jours à l'avance** permettra de remplir votre carton jaune et d'éviter des files d'attente interminables

Lieu de Départ : Club House Rugby, Avenue de l'Argile, 04100 Manosque suivez le lien

lien vers	Départ	fermeture inscription	décal max	Fin des inscriptions
<a href="#">BRM200</a>	10/03/2024 08:00:00	<b>09:00</b>	10/03/24 23:30	20 février 2024
<a href="#">BRM300</a>	27/04/2024 06:00:00	07:00	28/04/24 02:00	20 mars 2024

en m'inscrivant, je prends connaissance et j'accepte le règlement des brevets des randonneurs mondiaux  
je consulte notamment les articles 5 et 6 en suivant ce lien  
<http://www.audax-club-parisien.com/FR/index.php?showpage=312>

**Article 5** : Chaque participant est considéré comme étant en excursion personnelle, il doit respecter le code de la route et toute signalisation officielle. L'Audax Club Parisien, les sociétés organisatrices, le représentant ACP et son association de référence ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des accidents qui pourraient survenir lors d'un brevet.

**Article 6** : Pour la circulation de nuit, les machines doivent être munies d'éclairage avant et arrière fixé solidement et en constant état de marche (prévoir des ampoules de rechange; un double moyen d'éclairage est préconisé). L'éclairage arrière totalement clignotant est interdit. Les organisateurs refuseront le départ à tout participant dont l'éclairage ne serait pas conforme. Chaque participant est tenu de débrancher sa lumière dès la tombée de la nuit, ainsi qu'à tout moment où la visibilité n'est pas suffisante (pluie, brouillard, ...); même en groupe, chacun doit être éclairé. De nuit, les vêtements clairs et les brassards réfléchissants sont recommandés et le port d'un baudrier ou d'une chasuble réfléchissante est obligatoire. Toute infraction à ces mesures, constatée lors d'un contrôle, entraînera la non-homologation du brevet.

	<b>Nom du club (en majuscule)</b>		
	<b>N° de club</b>		<b>Département</b>
	<b>Fédération</b>		
<b>NOM, Prénom en majuscules</b>	<b>Numéro de licence</b>		<b>Né(e) le</b>
			<b>Département</b>
<b>Adresse</b>			<b>CP</b>
<b>Ville</b>			<b>N° Tél OBLIGATOIRE</b>

Toutes modifications au présent bulletin sera obligatoirement signalées à Marc Aprile  
la validation de l'inscription sera effective dès réception du montant de l'inscription

Signature précédée de la mention « **je déclare avoir lus les informations relatives à la sécurité lu et approuvé** »

VOTRE objectif d'arrivée

<b>date</b>	
<b>heure</b>	

**\*\* Inscription à l'avance : par chèque à l'ordre de E.P.M CYCLOTOURISME ou virement (libelé BRM ...km)  
FR76 1910 6008 3413 4924 9700 013 CODE BIC AGRIFRPP890 ou HELLO ASSO**